



Election des représentants du personnel au CSA spécial du Centre INRAE Pays de la Loire

Votez CGT !

Les élections dans la fonction publique vont se dérouler du 1er au 8 décembre 2022. Les agents de l'INRAE, titulaires comme non titulaires, doivent élire, par vote électronique et scrutin de liste, leurs représentants dans les nouvelles instances nationales que sont le comité social d'administration (CSA) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et le CSA de l'INRAE. De plus, l'INRAE a la particularité d'avoir créé une troisième instance, locale celle-là, le CSA spécial de centre. Ce CSA spécial intégrera désormais en son sein une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (la F3SCT), en lieu et place du CHSCT actuel, dont chaque collègue aura pu mesurer l'importance pour défendre leurs droits.

Nous, candidats, adhérents ou sympathisants, sur la liste CGT pour l'élection à ce CSA spécial de notre centre Pays de la Loire entendons défendre les points suivants, en coordination avec les collègues des listes similaires présentées sur les autres centres de l'INRAE :

- ***Empêcher la différenciation des droits et garanties des agents selon les centres, leur localisation et leur taille, et combattre pour des droits égaux pour toutes et tous***
- ***Contester l'individualisation des salaires et la multiplication des primes de fonction et de mérite, avec l'exigence d'un montant égal pour tous les agents d'une même catégorie, ITA comme Chercheurs***
- ***Contester l'arbitraire des CVPP qui permettent à l'administration de faire tout ce qu'elle veut en matière d'avancements et de mobilité sans aucun recours des personnels ou de leurs représentants***
- ***Assumer, malgré les contraintes, toutes les prérogatives de l'ancien CHSCT, et en particulier pour s'opposer au « management » déshumanisé, source de malaises, tensions, et perte de sens du travail***
- ***Identifier et quantifier les manques en personnel des unités du centre, tant pour les unités de recherche et les UE que pour les SDAR***
- ***Etablir un bilan de l'emploi non-titulaire sur fonctions pérennes sur lequel s'appuyer pour exiger la titularisation de ces collègues***
- ***Défendre les droits des non-titulaires présents sur le Centre***
- ***S'opposer aux restructurations permanentes plus fondées sur des critères de « management » que sur l'intérêt du développement des recherches et ceux des personnels***
- ***Se battre pour la ré-internalisation des missions confiées au privé alors qu'elles étaient précédemment le fait d'agents titulaires de l'INRAE (gardiennage, standard, espaces verts, etc..)***
- ***Etre particulièrement attentifs à ce que les formations répondent aux souhaits des agents et non aux seuls plans managériaux de la direction locale ou nationale***

Depuis des années, la CGT demande une augmentation du nombre de postes titulaires sur notre centre. Le pilotage de la recherche en mode projet avec la multiplication de postes en CDD, en plus de créer de la précarité, génère une perte de sens et de motivation au travail. Il est aussi vécu comme un frein au déroulement de carrières à l'INRAE.

Nous avons interpellé la présidence de centre à plusieurs reprises sur l'impact de la fusion des centres ; notamment avec la multiplication des trajets entre les deux sites qui dégrade les conditions de travail, impacte financièrement l'établissement et dont l'incidence environnementale est incohérente avec la démarche développement durable (RSE).

Nous resterons vigilants sur la situation vécue au sein des services mutualisés mais aussi sur les conséquences de l'externalisation de certains services (cantine, entretien des locaux...) que l'on observe déjà sur notre centre.

Nous notons avec soulagement le montage d'un service de santé au travail pour les deux sites. Nous resterons attentifs à la reprise du suivi des agents par la médecine du travail.

Nous agissons dans le même sens au conseil de gestion des départements. Nous nous battons au quotidien afin que la voix des agents de notre centre soit entendue par l'administration.

En votant pour la CGT INRAE vous pouvez compter sur des élus qui porteront votre voix comme ils l'ont toujours fait.



**Liste des candidat.e.s CGT-INRAE
à l'élection des représentant.e.s du personnel
CSA spécial du Centre INRAE : Pays de la Loire**

- 8 femmes et 4 hommes -

1. Madame Martine NEVEU

TR SUP
IRHS - ANGERS

2. Monsieur Mathieu FANUEL

IE CN
BIA - NANTES

3. Madame Annie CHASTELLIER

TR EX
IRHS - ANGERS

4. Monsieur Bernard PETIT

TR EX
IRHS - ANGERS

5. Madame Virginie LOLLIER

IE HC
BIA - NANTES

6. Madame Frédérique DIDELOT

IE CN
HORTI - ANGERS

7. Madame Claire BONSERGENT-GUILLOU

AI
BIOEPAR - NANTES

8. Madame Anne - Lyse PANHELEUX

TR SUP
BIA - NANTES

9. Madame Angelina D'ORLANDO

IR2
BIA - NANTES

10. Madame Valérie BEAUMAL

AI
BIA - NANTES

11. Monsieur Raphaël CURNOL

TR SUP
IRHS-ANGERS

12. Monsieur Mehdi AL RIFAI

IE HC
IRHS - ANGERS

Prolongez votre vote en apportant aussi vos suffrages aux listes CGT pour tous les autres scrutins : CSA du ministère, CSA INRAE, CAP ou CCP